



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 30 janvier 2015

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 30 janvier 2015 à 16h30 au centre associatif et culturel de Chaingy sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Monsieur Pascal GUDIN (Artenay), Mesdames Anita BENIER (Baccon), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs François COINTEPAS (Beaugency), Yves FICHOU (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy et Communauté de Communes du Val des Mauves), Bernard TEXIER (Chevilly), Lucien HERVÉ (Coinces), David CAMUS (Coulmiers), Joël CAILLARD (Gémigny), Bruno DENIZET (Gidy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Rémy DUPONT (Messas), Mesdames Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Fabienne ROBERT (Patay), Danièle CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Messieurs Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Bernard VALLOT (Saint Péray la Colombe), Madame Édith CHARDON (Tavers), Messieurs Gérard HUCHET (Tournois), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Daniel THOUVENIN (Villorceau)

Ainsi que : Madame Michèle DUMAS (Saint Péray la Colombe), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Agnès QUATREHOMME (Conseil Régional du Centre),

Étaient absents excusés : Messieurs Jean-Guy ROBLIN et Louis-Robert PERDEREAU (Bricy), Yves PINSARD et Alexandre RAGOT (Bucy Saint Liphard), Eric DAVID (Sougy), Madame Miriane BONHOMMET (Sougy), Messieurs Christophe SOUCHET et Serge COMBAULT (Trinay), Jean DAUDIN (Chambre d'agriculture), Gérard DEGRAVE (Saint Ay), Éric DOLIGÉ (Conseil Général du Loiret).

Monsieur le Maire de Chaingy accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune avec notamment le nouvel équipement sportif dédié aux sports de « petite balle ». Monsieur le Président remercie Monsieur DURAND et souhaite ses vœux à l'ensemble des Elus.

Madame QUATREHOMME prend la parole pour présenter également ses vœux. Elle en profite pour évoquer le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Pays. Elle affirme que tous les projets présentés sont retenus avec quelques points de détail à négocier. Un rendez-vous est donc prévu prochainement avec Monsieur ROULLET, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, afin que le projet de bilan passe en commission permanente de mars. Elle interpelle les Communes sur les délais à tenir car la fin du Contrat arrivera vite (décembre 2016).

Monsieur le Président convient que les échéances arrivent vite. Il précise qu'environ 100 000 € ne seront pas consommés sur l'enveloppe Leader. Il rappelle son soutien au financement de l'équipement sportif de Chaingy dans le cadre du Contrat Régional de Pays.

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour ainsi :

- annuler le point concernant la présentation du diagnostic afin de consacrer le prochain Comité Syndical du 17 février à ce thème uniquement. Il demande à l'Assemblée l'autorisation de convier les conseillers communautaires des trois communautés de communes adhérentes. Les Membres du Comité Syndical acceptent cette proposition.
- inscrire un nouveau point à l'ordre du jour concernant une demande de financement concernant l'impression des documents de la Trame Verte et Bleue,
- commencer par le point 10 relatif à la création d'un poste d'animateur économique afin de libérer Madame P.MARTIN, attendue pour d'autres obligations.

Les Membres valident ces modifications.

1 - Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2014

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Monsieur DURAND souligne la qualité de ce compte-rendu, Monsieur CUILLERIER approuve en saluant le travail réalisé par Mademoiselle MOTARD durant le congé maternité de Madame S.MARTIN. Aucune autre observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 12 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

10 - Création d'un poste d'animateur économique au sein du Pays Loire Beauce

Madame P.MARTIN, Elue référente au développement économique, rappelle que le Pays a obtenu des financements de l'État, de la Région et du Département en faveur de l'artisanat et du commerce (OCMACS / ex-ORAC). Elle précise également que le Pays, à la demande des Communautés de Communes, a élaboré une étude stratégique qui a mis en avant la nécessité de recruter un animateur économique. Elle précise que dans un souci de mutualisation, il est envisagé de créer un seul poste sur 2 ans, avec des financements État (FISAC), Région (Contrat Régional de Pays) et Département. Elle informe les Membres qu'environ 40 % resterait à la charge des collectivités (Pays et 3 Communautés de Communes) et qu'une réunion est prévue courant février avec les 3 Présidents de structures. Madame la Vice-présidente rappelle qu'il est nécessaire de redynamiser le commerce et l'artisanat du territoire et de créer

un lien entre les entreprises. Elle a donc œuvré pour que la fiche de poste de l'animateur économique soit finalisée afin de procéder à son recrutement sans tarder.

Monsieur le Président remercie Madame P.MARTIN pour le travail accompli et propose aux Membres :

- De créer le poste de Chargé de Mission de catégorie A (grade d'attaché territorial) à compter de février 2015,
- D'en fixer la rémunération en référence à la grille des attachés territoriaux,
- De modifier le tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce,
- De solliciter des financements auprès de l'Etat (FISAC), de la Région Centre (Contrat Régional de Pays) et du Département du Loiret,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, le projet de création de poste et son financement sont approuvés à l'unanimité (**Délibération 15-01**).

2- Demande de financement SCoT Rural 2015

Le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce a reçu pour l'année 2014, une dotation de 23 000 € pour l'élaboration du SCoT. Monsieur le Président rappelle que l'attribution forfaitaire est de 1 € par hectare, allouée sur 3 ans. Il explique que l'Assemblée délibérante doit solliciter cette contribution chaque année et s'engager à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT pour l'année 2015.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter le dispositif SCoT Rural 2015 au montant le plus élevé,
- De s'engager à travailler sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables conformément au calendrier prévu avec les Bureaux d'études,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, le projet de demande de subvention SCoT Rural 2015 est approuvé à l'unanimité (**Délibération 15-02**).

3 - Demande de financement pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader 2015

Monsieur le Président explique que, comme chaque année et pour la dernière année, le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce doit solliciter le programme Leader pour son animation et son fonctionnement 2015. Monsieur le Président énumère les affectations des agents dédiés à ce programme, puis rappelle que la clôture du programme Leader 2007-2013 sera effective au 31/12/2015 et que les demandes de paiements devront être soldées impérativement au 30/06/2015. Par ailleurs, il rappelle que la candidature au prochain programme 2014-2020 sera déposée au 15/04/2015, pour un résultat de l'appel à projet en juillet 2015 et un déploiement des crédits aux lauréats en automne 2015. Enfin, il expose les plans de financement et demande leur approbation.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'affecter sur le programme Leader 2007-2013 la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 50 % sur l'animation et la gestion de janvier à Avril 2015,
- D'affecter sur la préparation du programme Leader 2014-2020 la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 50 % de janvier à Avril 2015,
- D'affecter sur le programme Leader 2007-2013 la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion de Mai à Décembre 2015,
- D'affecter sur le programme Leader 2007-2013 l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 50 % sur la gestion de Janvier à Juin 2015,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader 2007-2013 pour le fonctionnement du programme pour l'année 2013,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du Programme de Développement Rural 2014-2020 pour le soutien préparatoire à l'élaboration de la candidature LEADER 2014-2020,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs aux demandes de subventions précitées.

Aucune opposition n'étant émise, la demande de subvention pour l'animation et le fonctionnement Leader 2015 est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-03**).

4 - Demande de financement pour l'impression des documents de la Trame Verte et Bleue

Monsieur le Président liste les différents documents disponibles relatifs à la Trame Verte et Bleue :

- Les cartes et diagnostics des continuités écologiques du territoire,
- L'atlas cartographique par commune,
- Le guide de recommandation qui détaille les obligations réglementaires et présente des outils disponibles pour intégrer la TVB dans les SCoT et PLU,
- Les fiches d'actions qui concernent plus spécifiquement les communes du territoire.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter le programme Leader,
- De solliciter l'enveloppe spécifique du Conseil Général,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la demande de financement pour la diffusion des documents de la TVB est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-04**).

Monsieur HERVE interpelle les Membres du Pays sur la création d'un « corridor » pour que les agriculteurs accèdent à leurs champs dans le cadre du projet de réouverture ferroviaire Chartres-Orléans. Il rappelle le manque de concertation de la SNCF et de

RFF sur ce projet. Il précise que la fermeture des passages à niveaux actuels aura des conséquences pour les agriculteurs mais également pour les habitants des hameaux coupés de certains services (écoles, commerces, ...).

Monsieur le Président précise qu'un courrier a été envoyé à RFF à ce sujet et qu'il est revenu bien que l'adresse soit celle indiquée sur les plaquettes de concertation. Il informe les Membres qu'un mail a donc été envoyé sans réponse pour le moment.

Madame QUATREHOMME précise qu'elle a fait remonter ce problème à la Région Centre car elle cofinance cette ligne dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région en cours de négociation. Elle explique qu'elle fera part à nouveau de ce problème auprès des services compétents et également auprès de Monsieur BONNEAU.

Monsieur BRACQUEMOND précise que cette réouverture constitue un véritable projet de territoire pour le secteur et représente un enjeu important pour les communes traversées par cette ligne. Cependant, il déplore le manque de concertation et la non-prise en compte des nuisances engendrées par le projet (bruit, fermeture des passages à niveau ...).

Monsieur le Président précise que l'intérêt général ne doit pas se faire au détriment des intérêts particuliers et qu'une bonne concertation doit permettre de concilier les deux. Il informe les Membres qu'il en fera part de nouveau au Préfet.

5 - Demande de financement pour le projet Vigie Nature dans le cadre d'ID en Campagne

Monsieur le Président invite Madame DUBRULLE à présenter le projet. Elle rappelle que le projet s'inscrit dans le cadre d'ID en Campagne « Soutien au développement et à la généralisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable à l'échelle du Pays Loire Beauce » et dans l'accord de coopération « REVE demain l'énergie ». Elle précise que diverses actions ont déjà été mises en place comme la création de mallettes pédagogiques et Climat box, la formation des structures jeunesse, l'action théâtre avec les structures ado. Elle explique que le Pays a proposé de développer le projet Vigie Nature École avec le Muséum National d'Histoires Naturelles pour :

- mettre en place des observatoires de biodiversité ludiques mais scientifiques pour les écoles et les structures jeunes,
- mettre à disposition des supports pédagogiques et un guide local,
- former les responsables de structures lors de deux sessions les 14 et 15 avril prochains pour les animateurs, agents de collectivité et les enseignants.

Monsieur le Président développe les éléments budgétaires tels que résumés dans le tableau suivant :

DEPENSES	TC	SUBVENTIONS	TC	%
Frais de déplacement des formateurs (4 AR Paris Orléans -)	131,60 €	Région (IDEC)	2 625,26 €	50%
Frais de bouche pour les formations (Estimation)	194,18 €	LEADER	2 198,68 €	42%
Impression Supports pédag. Vigie Nature	582,00 €	Pays	426,58 €	8%
Dépliant de présentation	182,34 €			
Guide local - Guide A4 12 pages	2 174,40 €			
Clé USB	1 986,00 €			
Prix TTC	5 250,52 €		5 250,52 €	

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter le programme Leader,
- De solliciter la Région Centre dans le cadre d'ID en Campagne,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la demande de financement pour le projet Vigie Nature École est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-05**).

6 - Constitution et adhésion au groupement de commandes pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage juridique du SCoT

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'élaboration du SCoT, il est conseillé de recruter un cabinet de juristes pour sécuriser les actes juridiques et éviter les contentieux. Un groupement de commandes est donc envisagé avec les Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire et Sologne Val Sud, ce dernier en temps que coordonnateur du groupement.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour « l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement juridique des 3 SCOT des Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud »,
- De désigner le Pays Sologne Val Sud comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Frédéric CUILLERIER,
- De lancer la consultation conformément aux règles des marchés publics,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signée entre les Pays partenaires, ainsi que le cahier des charges de la consultation,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la constitution et adhésion au groupement de commandes pour l'AMO juridique du SCoT sont approuvées à l'unanimité (**Délibération 15-06**).

7 - Constitution et adhésion au groupement de commandes pour l'édition des programmes 2015 de la Route du Blé en Beauce

Monsieur le Président indique qu'il est envisagé de créer un groupement de commandes pour l'impression des programmes 2015 de la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais soit coordonnateur de ce groupement de commande pour l'année 2015 ;
- De nommer un titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement commande, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la constitution et adhésion au groupement de commandes pour l'édition des programmes 2015 sont approuvées à l'unanimité (**Délibération 15-07**).

8 - Définition du périmètre de la prochaine candidature Leader 2014-2020

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne située à Ouzouer le Marché a sollicité le Pays Loire Beauce pour demander son rattachement à la candidature Leader 2014-2020. Il précise que cette Communauté regroupe 12 communes (dont Epieds en Beauce et Charsonville) et presque 7 000 habitants. Il informe les Membres que l'appel à projet régional permet de candidater sur un périmètre différent du Pays à condition que l'ensemble de la Communauté de Communes intègre le programme et que le Pays dont fait partie l'EPCI soit d'accord.

Monsieur THOUVENIN déplore la perte de temps car la question a déjà été abordée en 2012.

Monsieur CAMUS précise qu'une des motivations de cette Communauté de Communes est de ne pas rejoindre l'agglomération blésoise.

Monsieur FICHOU intervient en affirmant que la Beauce Oratorienne est orientée vers le bassin d'emploi Beaugency / Meung sur Loire, qu'il faut regarder la réalité du terrain et que les arguments sont forts et objectifs.

Monsieur DURAND précise que l'unanimité n'est pas parfaite sur le territoire de la Beauce Oratorienne en ce qui concerne la création d'une commune nouvelle.

Monsieur le Président propose aux Membres de se positionner sur l'adhésion de la CCBO à la candidature au programme Leader 2014-2020. Une abstention est émise, le périmètre de candidature au programme Leader 2014-2020 est approuvé (**Délibération 15-08**).

9 - Demande d'aide exceptionnelle pour le fonctionnement de la Route du Blé en Beauce 2015

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'accord de coopération de la Route du Blé en Beauce, le Syndicat s'était engagé à financer le poste de Chef de Projet de juillet 2012 à avril 2015, soit 241,27 € pour l'exercice 2015. Il indique que la Maison de la Beauce connaît des difficultés financières et sollicite une aide exceptionnelle de 1 770 € pour 2015.

Madame S. MARTIN indique que l'accord de financement de l'ensemble des Pays portait sur 3 ans, et la Maison de la Beauce devait trouver des finances extérieures pour pérenniser le poste. Elle commente le tableau récapitulatif des différents financements apportés soit sur fonds propres du Pays soit par le programme Leader concernant le poste de Chef de Projet :

Chef de projet Route du Blé en Beauce					
	2012	2013	2014	2015	
Pays (fonds propres)	334,91 €	723,83 €	723,83 €	241,28 €	2 023,85 €
Pays (aide exceptionnelle)			1 000,00 €	1 528,72 €	2 528,72 €
Leader (enveloppe LB)	4 117,45 €	8 898,98 €	8 898,98 €	2 970,00 €	24 885,41 €

Madame S. MARTIN précise que les Pays de Beauce et Beauce Gâtinais en Pithiverais ont accepté de verser cette aide de 1 770 €. Elle précise que le Pays Dunois n'a pas encore pris position.

Les Membres présents s'interrogent sur les raisons des problèmes de trésorerie évoqués.

Madame CHARDON propose qu'une nouvelle dynamique soit donnée à la Route du Blé en Beauce justifiant ainsi la somme octroyée.

Monsieur DURAND souhaite que l'Association communique son compte administratif ainsi qu'un budget afin de déterminer si cette aide exceptionnelle est nécessaire.

Suite à ces différents éléments, Monsieur le Président propose de statuer de nouveau sur l'aide exceptionnelle lors d'un projet Comité Syndical et de demander à la Maison de la Beauce la feuille de route confiée à la Chef de Projet ainsi qu'un budget plus précis.

Néanmoins, conformément aux engagements du Pays dans le cadre de l'accord de coopération, Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2015, à hauteur de 241,28 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, le financement du poste de Chef de Projet sur 2015 est approuvé à l'unanimité (**Délibération 15-09**).

11 - Débat d'orientations budgétaires 2015

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2015, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais que la contribution complémentaire pour le SCoT sera baissée (de 0,20 € à 0,25 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 15-10)**.

12 - Questions diverses.

Monsieur BRACQUEMOND indique que sa commune a reçu un devis du bureau d'études ANTEA lui proposant l'accompagnement dans l'élaboration ou la mise en conformité éventuelle de la carte communale de Huêtre. Monsieur CUILLERIER lui propose de ne pas prendre d'engagement actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Chaingy pour son accueil.

La séance est levée à 18h00.